AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

221C1432
FR0000051732-FS0487

17 juin 2021

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ATOS SE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 17 juin 2021, la société de droit allemand Siemens Aktiengesellschaft (Werner-von-Siemens-Straße 1, 80333 Munich, Allemagne) a déclaré avoir franchi en baisse, le 14 juin 2021, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société ATOS SE et détenir indirectement, par l'intermédiaire du trust Siemens Pension-Trust e.V. qu'elle contrôle, 10 956 753 actions ATOS SE représentant autant de droits de vote, soit 9,96% du capital et des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions ATOS SE sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 109 993 166 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.